



## filouterie de carburant involontaire

Par **fouf44**, le **19/01/2010** à **13:44**

Bonjour,

J'ai été convoqué récemment par les services de police pour une affaire de filouterie de carburant non intentionnel (enquête diligentée en préliminaire)

J'ai fait un appoint de carburant dans une station service avec ma carte bleue, sans passer par l'agent d'accueil présent à ce moment là.

Croyant payer sur une borne automatique, je me suis servi pour 10,02 € et j'ai quitté les lieux sans avoir de ticket, justifiant la transaction. Mon numéro d'immatriculation a été relevé par le gérant de la station et une plainte a été déposée à mon encontre.

J'ai expliqué ces mêmes faits à l'OPJ, en précisant que je ne m'étais rendu compte de rien. Effectivement, après vérification, aucun débit ne figure sur mon compte pour l'opération concernée.

J'ai contacté le jour même le commerçant en lui précisant oralement que je m'engageais à lui régler la note de carburant.

J'ai adressé un courrier, en recommandé avec le chèque en règlement, lui expliquant ce qui selon moi avait pu se passer ce jour là (a priori je me suis trompé de pompe, dicit l'OPJ !). J'ai exprimé des excuses, dans ce même courrier, et précisé que mon geste était non intentionnel.

[s]Ma question [/s]: Est-ce que ce genre d'affaire pourra être classée sans suite par les autorités ? Peut-il subsister une trace dans les fichiers gendarmerie ou police me concernant ? Etant moi même réserviste militaire, je crains d'être écarté des services... Merci pour vos réponses.

Par **lamya78**, le **03/07/2010** à **16:39**

Bonjour,

Sur votre fichier STIC il est stipulé Filouterie de carburant, j'ai la même chose sur mon fichier mais rien sur le casier B1 ni B2. Même si vous avez réglé et même si ça a été classé sans suite.

Demandez une requête d'effacement du fichier STIC auprès de la CNIL et bonne chance.

Par **plebriquir**, le **01/09/2010** à **19:30**

Bonjour,

La filouterie de carburant est prévue à l'article 313-5, 3° du Code pénal.

Toutefois, il s'agit d'une infraction intentionnelle.

Vous semblez de bonne foi.

Dormez sur vos deux oreilles !